



COMMUNE DE PORTE-DE-SEINE

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL Réunion du samedi 17 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le samedi 17 juin à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit, sous la présidence de Monsieur BRUN Jean-Philippe – Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- M. BERGER Laurent
- M. CAHN Gilles
- Mme DESCOMBLE-FOURAGE Christine
- M. KITZIS Michel
- M. LAMBERT Philippe
- M. VOITURIEZ Olivier
- M. BRUN Jean-Philippe
- M. CORBEL Jean-Claude
- M. JORNOD Éric
- Mme KWASNY Monique
- Mme PRÉVOST Sophie

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

- Mme OBERKAMPF DE DABRUN Anne donne pouvoir à M. LAMBERT Philippe
- Mme SORIN Céline donne pouvoir à M. BRUN Jean-Philippe
- M. PICARD Jean-Charles donne pouvoir à M. BERGER Laurent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.121.14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. M. BERGER Laurent, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

ORDRE DU JOUR

1.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 mars 2023.....	3
2.	DÉCISION AMÉNAGEMENT LOGEMENTS MAIRIE DE PORTEJOIE	3
3.	SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE GON ^m CONCERNANT LA HÉRONNIERE	5
4.	RÉFLEXION AMÉNAGEMENT PLAINE DE PORTEJOIE	5
5.	COMPTE-RENDU RENDU RENCONTRE STÉ D'AMÉNAGEMENT DE PANNEAUX SOLAIRES	6
6.	POINT SUR LE DOSSIER D'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION	6
7.	POINT DÉPLOIEMENT FIBRE.....	7
8.	POINT ÉGLISE SAINTE-COLOMBE	7
	Panne de la volée des cloches	7
	Rénovation des vitraux.....	7
9.	CONVENTION DE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS ENTRE LE PARQUET ET LES MAIRES.....	7
10.	QUESTIONS DIVERSES	9
	Evénements 2 nd semestre 2023.....	9
	Classement assainissement collectif.....	9
	Prévention des risques inondation.....	9
	Aide au déplacement des archives de la Mairie et au débarrassage des étages de la Mairie	9
	Tournage d'un court-métrage à Portejoie.....	10

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 mars 2023

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2023.
Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler.

Ne suscitant pas de remarques, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2023 **est approuvé** à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il en résulte :

11 Présents
3 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

2. DÉCISION AMÉNAGEMENT LOGEMENTS MAIRIE DE PORTEJOIE

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de logements dans la mairie de Portejoie est une opération qui répond au double objectif de valoriser le patrimoine bâti de la commune et de compenser à l'horizon 2034 l'arrêt de la subvention Lafarge lorsque l'activité d'extraction sera terminée. Le projet consiste en la réalisation de 3 appartements sur les 2 étages :

- 1 appartement en duplex au-dessus de la bibliothèque et de la cuisine d'une surface de 63,72 m² : il sera constitué de 2 chambres, d'une cuisine aménagée, d'un séjour, de 2 salles de bains,
- 1 appartement au 1^{er} étage au-dessus du secrétariat de mairie et de la salle du conseil municipal d'une surface de 73,07 m² : il sera constitué de 2 chambres, d'une cuisine aménagée, d'un séjour, de 2 salles de bains,
- 1 appartement au 2^{ème} étage dans les combles au-dessus du secrétariat de mairie et de la salle du conseil municipal d'une surface de 66,35 m² : il sera constitué de 2 chambres, d'une cuisine aménagée, d'un séjour, d'une salle de bains.
- Aménagement du terrain à l'arrière de la mairie pour faire 6 places de parking et 3 espaces de jardin.

Pour faire suite à une décision du Conseil Municipal de lancer en 2022 une étude de faisabilité du projet, les actions suivantes ont été réalisées :

- Réalisation des plans,
- Etudes des fluides,
- Diagnostics amiante et plomb,
- Dépôt du permis de construire,
- Elaboration du dossier d'appel d'offre.

Le marché d'appel d'offre a été alloué en 7 lots et organisé de la façon suivante :

- Publication du marché sur plateforme dématérialisée : mi-décembre 2022,
- Réception, dépouillement et analyse des réponses des entreprises : mars 2023,
- Questions aux entreprises et 1er tour de négociation : fin mars 2023,
- Analyse des réponses des entreprises : fin avril 2023,
- 2ème et dernier tour de négociation : mi-mai 2023.

Suite au 2^{ème} tour de négociation, le projet de réalisation s'élève à 501 000 € HT, études et honoraires d'architecte inclus. On constate une augmentation de 30% par rapport à l'estimation initiale faite à l'automne 2021. Cette augmentation est consécutive à la crise énergétique. Monsieur le Maire précise que le projet reste envisageable : il sera financé par un autofinancement de 108 000 €, un emprunt de 350 000 € et un fond de concours de la communauté d'agglomération Seine-Eure de 43 000 €.

Monsieur le Maire précise que l'emprunt courra sur une durée de 12 ans, et sera principalement remboursé par les loyers perçus une fois les travaux réalisés. Il ajoute que la commune de Porte-de-Seine n'est actuellement pas du tout endettée et qu'il n'est absolument pas envisagé de recourir à une hausse des taxes locales pour couvrir le risque. Il ajoute que les recettes de la commune vont augmenter en 2023 grâce à deux effets, d'une part l'augmentation de l'indice de la construction sur la redevance Lafarge - + 8 k€ annuels – et l'augmentation des taxes locales décidée par l'état pour compenser l'inflation - + 3 k€ annuels.

Si le conseil municipal donne son accord pour réaliser les travaux, le planning des opérations qui vont suivre sera le suivant :

- Signature des marchés : fin juin 2023,
- Démarrage des travaux : octobre 2023,
- Réception des travaux : décembre 2024,
- Ouverture à la location : janvier 2025.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur travail en commission qui a permis de réaliser ce dossier.

Après discussion, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les décisions suivantes au vote :

- Autoriser la réalisation de 3 appartements dans les étages de la Mairie de Portejoie,
- Prendre acte de l'attribution des marchés publics,
- Approuver le plan de financement du projet,
- Autoriser la contractualisation d'un emprunt de 350 000 € pour financer une partie de l'opération,
- Engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement,
- Solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement et émettre les titres correspondants,
- Signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération, dont les devis et avenants,
- Dire que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget principal.

Il en résulte :

11 Présents

3 Pouvoirs
14 Votants
13 Voix POUR
1 Voix CONTRE
0 Abstention

3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE GONm CONCERNANT LA HÉRONNIÈRE

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux un projet de convention avec le Groupe Ornithologique Normande, GONm, concernant la Héronnière, une parcelle naturelle située à la sortie de Tournedos-sur Seine à droite après le pont. Sur cette parcelle, propriété de la commune de Porte-de-Seine, outre la présence de hérons, le GONm a identifié la présence récente du milan noir, un rapace faisant partie d'une espèce protégée.

Déjà gestionnaire de la réserve ornithologique, le GONm souhaite étendre le périmètre de celle-ci au lieu-dit la Héronnière. Il prendra à sa charge la gestion de la parcelle (entretien aménagements sous réserve de l'accord de la commune, surveillance), l'organisation d'animations ou de découvertes du site, l'installation de panneaux pédagogiques et de signalisation du lieu.

Cette convention sera conclue pour une année renouvelable par tacite reconduction.

Après échanges, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation pour signer la convention entre la commune de Porte-de-Seine et le Groupe Ornithologique Normand.

Il en résulte :

11 Présents
3 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

4. RÉFLEXION AMÉNAGEMENT PLAINE DE PORTEJOIE

Monsieur le Maire indique avoir été contacté par la direction du Cycle de l'Eau / Service Rivières et Milieux Naturels de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure qui cherche à augmenter les surfaces classées Natura 2000 sur son territoire. Son souhait serait de récupérer à terme les 120 ha de la plaine de Portejoie lorsque la société Lafarge en aura cessé l'exploitation. Monsieur le Maire a indiqué qu'une telle décision serait du ressort du Conseil Municipal et qu'en tout état de cause le gel définitif de 120 ha serait un handicap pour le développement de la commune. Aussi il a proposé à l'Agglo Seine-Eure d'étudier la possibilité de réserver une bande de terrains le long du CD 110 entre la D71 d'une part et le chemin de Beau Soleil d'autre part, parcelle qui pourrait accueillir sur 30 ha des panneaux solaires. Cette piste a retenu toute l'attention de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure qui, à sa connaissance, n'a pas identifié de contraintes

environnementales particulières à cet endroit. Elle se dit très intéressée pour récupérer les 90 ha qui seraient obtenus en contrepartie d'un engagement ferme du Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure sur un projet d'aménagement de panneaux solaires à cet endroit. De cette façon, les 90 ha pourraient être classés en Natura 2000 et seraient aménagés tels que l'arrêté préfectoral concernant les carrières le prévoit. Il reviendrait à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure de prendre à sa charge la gestion et l'entretien de ces 90 ha, cette dernière percevant alors des subventions de Natura 2000.

Après avoir échangé, les conseillers municipaux sont très intéressés par cette idée et attendent un engagement officiel de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure sur ce projet d'aménagement futur de la plaine de Portejoie.

5. COMPTE-RENDU RENDU RENCONTRE STÉ D'AMÉNAGEMENT DE PANNEAUX SOLAIRES

Monsieur le Maire indique avoir rencontré avec des conseillers municipaux et des propriétaires terriens de la commune, deux sociétés spécialisées dans le développement, l'installation et la gestion de panneaux solaires. Il s'agit des sociétés Enercoop et Team-Sun.

Selon ces sociétés, la surface minimale pour qu'une installation soit potentiellement rentable est d'au moins un ha et sous-réserve qu'il n'y ait aucune contrainte environnementale.

Il existe différents modèles d'investissement : soit un investisseur seul supporte l'ensemble des coûts, soit il s'agit d'un projet citoyen où la collectivité et/ou les habitants entrent dans le capital. En contrepartie, ces derniers reçoivent les bénéfices de l'exploitation et peuvent également récupérer une partie de l'énergie produite pour leur propre consommation. Le coût à l'hectare d'installation de panneaux solaires est d'environ un million d'euros. Les contrats portent à minima sur une durée de 30 ans.

Pour de plus amples renseignements, la société Enercoop peut être contactée par des particuliers pour une étude de faisabilité.

6. POINT SUR LE DOSSIER D'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la décision du Conseil Municipal d'installer des caméras aux entrées de la commune mais aussi devant la Mairie de Portejoie – en complément de celles déjà installées devant la Mairie de Tournedos-sur-Seine, il a obtenu les subventions de l'État – DETR – et du département de l'Eure, conformément aux attendus. Les subventions permettront de prendre en charge 60 % du coût des travaux, tandis que les 40 % restants, soient 16 000 €, seront supportés par la commune. Monsieur le Maire précise que cette somme a été inscrite au budget 2023.

Du fait du récent déploiement de la fibre dans le village, il est envisagé d'interconnecter les caméras avec cette nouvelle technologie plutôt que par des liaisons radios. Une réunion entre Eure Normandie Numérique Très Haut Débit, l'installateur, et la commune, est prévue fin juin. Elle pourrait avoir pour conséquence de réduire le coût de l'investissement.

7. POINT DÉPLOIEMENT FIBRE

Depuis le 1^{er} juin 2023, un peu plus de 60% des habitations de Porte-de-Seine peuvent bénéficier du très haut débit. Certaines sont déjà connectées avec l'opérateur de leur choix. Pour les 40% non éligibles, le Maire a interpellé le Syndicat Eure Normandie Numérique, responsable du déploiement de la fibre dans le département de l'Eure. Il lui a été répondu, qu'il y avait des problèmes de conformité par endroits où il manquerait dans les regards les boîtiers de raccordement abonnés.

Face à cette situation frustrante et incompréhensible pour ceux qui attendent la fibre depuis bien longtemps et qui ne peuvent être encore éligibles malgré les annonces faites selon lesquelles à partir du 1^{er} juin ils pourraient bénéficier du très haut débit, le syndicat s'est engagé à régler le problème pour le 15 juillet au plus tard.

8. POINT ÉGLISE SAINTE-COLOMBE

Panne de la volée des cloches

Après 50 ans de bons et loyaux services, le moteur de la volée des cloches a rendu l'âme. Le devis a été validé par la commune, le moteur devrait être remplacé très prochainement.

Rénovation des vitraux

Différentes consultations auprès de maîtres verriers mais aussi de maçons du patrimoine ont été lancées par la commune. Le dossier présente de nombreux volets :

1. La réparation des vitraux existants,
2. La consolidation des maçonneries extérieures et intérieures que supportent ces vitraux et le remplacement de certaines assises très dégradées,
3. Le remplacement des fenêtres par des vitraux donnés par la Mairie du Vaudreuil suite à la désacralisation de l'église Saint-Cyr.

La commune a désormais récupéré tous les devis et va pouvoir lancer sa demande de subventions auprès du Département de l'Eure, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, l'État, la Fondation du Patrimoine, la Sauvegarde de l'Art Français. Sur cette opération, une souscription a déjà été lancée auprès de donateurs privés, plus de 6 000 euros ont déjà été trouvés mais cela reste insuffisant pour que ces coûts ne soient pas du tout à la charge de la commune, tel que souhaité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie Mme KWASNY et M. KITZIS pour le temps qu'ils ont consacré et consacrent à ce dossier.

9. CONVENTION DE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS ENTRE LE PARQUET ET LES MAIRES

Monsieur le Maire indique avec reçu du parquet d'EVREUX un modèle de convention. Monsieur le Procureur souhaiterait en effet développer les relations entre le parquet et les maires.

Dans le cadre de leur pouvoir de police, les maires pourraient effectuer, sous l'autorité du Procureur de la République :

- Des rappels à l'ordre,
- Des transactions municipales,
- Des classements sous condition de réparation en nature.

Dans la continuité des relations qui se sont tissées entre le parquet d'Evreux et les élus locaux au travers des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSDP/CISPD), la convention aurait pour objet de développer et d'approfondir les relations partenariales entre ses signataires dans le cadre du renforcement de la justice de proximité souhaité par le Garde des Sceaux et exposée, notamment, dans sa circulaire du 15 décembre 2020.

L'objectif des signataires est de favoriser la communication entre le tribunal judiciaire d'Evreux et les maires du département de l'Eure ainsi que de permettre d'apporter, aux actes de petite délinquance et d'incivilité du quotidien, une réponse plus adaptée.

En pratique, cela se traduira par :

- La mise en place d'un circuit court de signalement des infractions et l'amélioration des échanges entre les élus et le parquet d'Evreux,
- Le recours au rappel à l'ordre,
- Le recours à la transaction municipale et le classement sous condition de réparation en nature,
- Le recours au conseil pour les droits et devoirs des familles.

Après avoir fourni aux conseillers municipaux le projet de convention, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les grands principes de ce protocole d'amélioration du partenariat entre le parquet d'Evreux et les élus locaux. Il demande son autorisation pour la signer avec Monsieur le Procureur.

Monsieur le Maire soumet cette autorisation au vote.

Il en résulte :

11 Présents
3 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

10. QUESTIONS DIVERSES

Evénements 2nd semestre 2023

- Foire à tout : dimanche 10 septembre dans la rue Michel GODRET à Tournedos-sur-Seine,
- Repas communal : samedi 16 septembre au soir sur le terrain municipal en face de l'église de Portejoie,
- Repas beaujolais nouveau : samedi 18 novembre au soir au Manoir de Portejoie,
- Repas des Seniors : dimanche 17 décembre midi, lieu à définir.

A noter également :

- Triathlon des Deux-Amants : dimanche 17 septembre,
- Marathon Seine-Eure : 15 octobre.

Classement assainissement collectif

Suite à la demande de la commune d'être classée dans un programme d'assainissement collectif, c'est-à-dire de disposer du tout à l'égout, Monsieur le Maire informe que la démarche est en cours. Il a reçu un courrier de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure précisant qu'une enquête publique serait bientôt lancée dans laquelle il serait indiqué que les villages de Tournedos-sur-Seine et de Portejoie, seraient inscrits dans un programme d'installation de canalisations pour raccorder les habitations aux centres de traitement des eaux usées. Aucune date de travaux n'est pour le moment annoncée, nul doute qu'il faudra encore attendre quelques années avant que les travaux soient réalisés.

Prévention des risques inondation

Monsieur Éric JORNOD, conseiller municipal, indique avoir participé à différentes réunions de présentation du diagnostic de vulnérabilité aux inondations du territoire du PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe. Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été élaboré en concertation avec les services de l'Etat et regroupe la Métropole Rouen-Normandie, le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec, le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure. Des cartes synthétisant la vulnérabilité du territoire selon l'aléa débordement de cours d'eau et ruissellement pour un événement d'occurrence centennale ont été élaborées. Pour Porte-de-Seine, il existe également une carte disponible en Mairie. Les communes sont invitées à tenir à jour un PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation) qui permettra de protéger les biens et les personnes en situation de crise.

Aide au déplacement des archives de la Mairie et au débarrassage des étages de la Mairie

Monsieur le Maire indique qu'il va falloir débarrasser les deux étages de la Mairie de Portejoie avant de démarrer les travaux. Il faut notamment déménager les archives et la bibliothèque du 1^{er} étage vers le rez-de-chaussée. Pour ce faire, une aide citoyenne sera demandée aux habitants, le Comité des Fêtes se chargera de l'apéritif et du casse-croûte. La date n'est pas encore fixée mais ce sera probablement début septembre.

Tournage d'un court-métrage à Portejoie

Monsieur le Maire indique avoir reçu une équipe de cinéma qui compte tourner un court-métrage sur le chemin du Halage de Portejoie, sur la Seine et dans deux habitations de la commune. Ce tournage est programmé du 18 septembre au 22 septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

ÉMARGEMENTS

M. BRUN Jean-Philippe

M. BERGER Laurent

M. CAHN Gilles

M. CORBEL Jean-Claude

M. JORNOD Eric

M. VOITURIEZ Olivier

M. KITZIS Michel

Mme KWASNY Monique

Mme SORIN Céline

M. PICARD Jean-Charles

Mme PRÉVOST Sophie

M. LAMBERT Philippe

Mme DESCOMBLE-FOURAGE Christine

Mme OBERKAMPF DE DABRUN Anne